



Bruxelles, le 23 janvier 2018  
(OR. en)

5542/18

ECOFIN 49  
UEM 16  
SOC 28  
EMPL 19

## RÉSULTATS DES TRAVAUX

---

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

---

N° doc. préc.: 5157/18

---

Objet: Rapport 2018 sur le mécanisme d'alerte  
– Conclusions du Conseil Ecofin (23 janvier 2018)

---

Les délégations trouveront ci-joint les conclusions du Conseil concernant le rapport 2018 sur le mécanisme d'alerte, que le Conseil Ecofin a adoptées lors de sa 3592<sup>e</sup> session, tenue le 23 janvier 2018.

## **RAPPORT 2018 SUR LE MECANISME D'ALERTE**

– Conclusions du Conseil Ecofin –

Le Conseil Ecofin:

1. ACCUEILLE FAVORABLEMENT le septième rapport de la Commission sur le mécanisme d'alerte (RMA), qui constitue le point de départ du cycle annuel de la mise en œuvre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM) dans le contexte du Semestre européen 2018;
2. PARTAGE LARGEMENT l'analyse horizontale que fait la Commission de l'ajustement des déséquilibres macroéconomiques dans l'UE et au sein de la zone euro; SE FÉLICITE que les déséquilibres aient, dans de nombreux cas, commencé à se résorber progressivement, dans le contexte d'une reprise économique plus large et plus solide; NOTE que les risques ont commencé à s'estomper mais demeurent présents, et ont pour l'essentiel les mêmes causes que les années précédentes; SOULIGNE que les progrès accomplis en ce qui concerne les rééquilibrages extérieurs nécessaires doivent se poursuivre, compte tenu de la persistance de grands déséquilibres extérieurs en termes de stocks et de flux et de l'évolution de la compétitivité, qui devient moins favorable à ce rééquilibrage. Les importants encours de la dette publique ou privée se réduisent, quoique de manière inégale. La situation dans le secteur bancaire s'est améliorée sous plusieurs aspects, mais des problèmes subsistent, notamment en ce qui concerne les prêts improductifs. Bien qu'elle s'amplifie et se consolide, la reprise se caractérise encore, jusqu'à présent, par une croissance de la productivité totale des facteurs inférieure à son niveau d'avant la crise. Dans un nombre croissant de pays, les signes de surchauffe se font de plus en plus nets en ce qui concerne les coûts de la main-d'œuvre et les prix des logements; dès lors, SOULIGNE que le rythme des efforts de réforme devrait être maintenu afin d'assurer les conditions d'un redressement durable de la croissance potentielle et d'accroître la marge de manœuvre pour s'attaquer durablement aux déséquilibres;
3. CONVIENT que les États membres qui présentent des déficits de la balance courante ou une dette extérieure élevée devraient en outre chercher à améliorer leur compétitivité et à prévenir une croissance excessive des coûts salariaux unitaires, tandis que les États membres affichant d'importants excédents de la balance courante devraient créer les conditions favorables à une croissance salariale, dans le respect du rôle des partenaires sociaux, et mettre en œuvre à titre prioritaire des mesures qui encouragent les investissements et soutiennent la demande intérieure ainsi que le potentiel de croissance, facilitant ainsi également un rééquilibrage.

4. PREND NOTE de l'analyse fondée sur la lecture économique et financière du tableau de bord présentée par la Commission dans son RMA; EST CONSCIENT de la nécessité d'analyser de manière plus détaillée, à travers des bilans approfondis, l'évolution récente de la situation dans les douze États membres où des déséquilibres ont été constatés l'année dernière, afin de déterminer si les déséquilibres s'atténuent, persistent ou s'accroissent, en tenant compte de la mise en œuvre de mesures adéquates destinées à les corriger, notamment celles qui avaient été recommandées dans le cadre du Semestre européen; NOTE que des vulnérabilités existent dans certains États membres pour lesquels un bilan approfondi ne se justifie pas à ce stade, et que l'évolution concernant l'accumulation de nouvelles sources potentielles de risques macroéconomiques devra faire l'objet d'un suivi;
5. SALUE l'intention de la Commission de publier les bilans approfondis en février, dans le cadre des rapports par pays; SOULIGNE qu'il est nécessaire de se concentrer sur les principaux défis, tout en établissant une distinction entre les défis auxquels les États membres sont confrontés en termes de nature, de source et de gravité des risques, afin de dégager des priorités claires et de garantir une intervention rapide; RAPPELLE que lors de l'évaluation des déséquilibres macroéconomiques, il convient de tenir compte de leurs retombées économiques et financières négatives potentielles pour la zone euro et pour l'UE; SOULIGNE qu'il y a lieu d'utiliser pleinement la PDM et notamment, le cas échéant, d'en appliquer le volet correctif;
6. SALUE l'amélioration et l'utilisation des instruments d'analyse dans le cadre de l'examen du RMA; MET EN EXERGUE la nécessité de poursuivre les travaux techniques pour évaluer la pertinence du tableau de bord et pour détecter à un stade précoce les nouvelles sources de risques macrofinanciers, et de poursuivre l'élaboration et l'amélioration des cadres et instruments d'analyse des évolutions intervenues et des facteurs qui déclenchent les déséquilibres et leurs répercussions; RÉPÈTE que la transparence et la prévisibilité de la PDM, y compris le maintien en l'état des catégories de déséquilibres, sont importantes pour que les États membres s'approprient la procédure et pour que la PDM soit efficace;
7. ESTIME que le suivi spécifique par la PDM de tous les États membres concernés par la surveillance au titre de la PDM contribue à promouvoir une mise en œuvre effective des mesures destinées à corriger les déséquilibres macroéconomiques; SOULIGNE qu'il importe que le suivi spécifique continue d'être mis en œuvre selon des méthodes stables et transparentes;

8. SE FÉLICITE de la rationalisation des rapports de suivi spécifique de la Commission, qui présentent des tableaux standard résumant l'évaluation de la mise en œuvre des réformes; PARTAGE d'une manière générale l'analyse fournie par la Commission dans les rapports en ce qui concerne les mesures prises par les États membres connaissant des déséquilibres dans le cadre de la PDM et dont l'action continue à souffrir de lacunes; RELÈVE avec préoccupation, dans l'évaluation de la Commission, que le rythme des réformes ralentit, notamment dans des pays dans lesquels ont été constatés des déséquilibres excessifs, et reste inégal d'un État membre à l'autre, dans un contexte d'amélioration de la conjoncture économique; SOULIGNE que les États membres devraient tirer parti de l'amélioration du climat économique pour faire progresser davantage la mise en œuvre de réformes dans le cadre de la PDM, notamment en réduisant les niveaux élevés d'endettement;
9. INVITE la Commission à donner suite d'une manière uniforme et efficace aux conclusions tirées du suivi spécifique en ce qui concerne la mise en œuvre de la PDM, et INVITE les États membres à s'attaquer de façon ambitieuse et concrète aux lacunes de leur action qui ont été recensées dans le cadre du suivi spécifique, en vue de corriger les déséquilibres préjudiciables.